

CONSEIL MUNICIPAL - Compte-rendu du 23 Septembre 2021

Nombre de conseillers titulaires : 58
partir du point 2, puis 46 à partir du point 14)

Nombre de conseillers présents : 43 (puis 44 à

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre d'absents excusés : 15

1 - Validation du Projet Culturel Scientifique Educatif et Social (PCSES)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres de valider le PCSES proposé déterminant les objectifs d'un établissement de lecture publique présentant 3 parties :

- 1 - Un bilan descriptif de l'existant : le territoire, le réseau de lecture publique et la ludothèque
- 2 - Un diagnostic critique des pratiques culturelles sur le territoire et au regard des moyennes nationales
- 3 - Le projet de la médiathèque-ludothèque et ses enjeux

2 - Subvention "Pacte Régional Sécurité" - Equipement policier municipal

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité des membres le plan de financement présenté :

DÉPENSES		RESSOURCES	
Postes	Montant HT	Nature des concours financiers	Montant HT
véhicule	13 325 €	Région Pays de la Loire	12 646 €
Aménagement véhicule - sérigraphie	3 962 €		
Mobilier - bureau	1 851 €		
2 Gilets pare balles (2 policiers)	1 188 €		
Menottes-porte menottes - porte bâton- ceinturon- lampe	213 €		
Vêtements Policier municipal	1 204 €		
Logiciel verbalisation électronique	3 550 €		
		Autofinancement communal	12 647 €
TOTAL	25 293 €	TOTAL	25 293 €

3 - Budget Ville - Décision Modificative n° 1

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres d'adopter la décision modificative n° 2 au budget général 2021 ci-dessous :

Décision Modificative n° 2 Budget Général							
		Opération	Chapitre	Article	Fonction	Montant	
Fonctionnement	dépenses		042	6811	01	65 300,00	
			014	7391172	020	25 060,00	
		TOTAL DES DÉPENSES					90 360,00
	Recettes			042	777	01	25 000,00
				73	74835	020	-220 000,00
				73	74834	020	329 004,00
				73	73111	020	-51 239,00
				74	7411	020	-5 808,00
				74	74123	020	7 403,00
				73	7343	020	6 000,00
TOTAL DES RECETTES					90 360,00		
investissement	Dépenses		040	13918	01	25 000,00	
			16	1641	01	16 000,00	
			20	20422	814	25 000,00	
		TOTAL DES DÉPENSES					66 000,00
	recettes			040	28051	01	63 050,00
				040	28132	01	1 350,00
				040	28188	01	600,00
				040	2804411	01	300,00
				16	165	71	700,00
		TOTAL DES RECETTES					66 000,00

4 - Nomenclature budgétaire et comptable - Passage à la M57 au 01/01/2022

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres d'adopter la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2022.

5 - Admission en non valeur de créances irrécouvrables

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres de prononcer l'admission en non valeur de créances irrécouvrables pour un montant total de 114,79 €.

6 - Instauration de primes pour les agents de police municipale

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres de l'instauration des primes IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité), IHTS (Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires) et ISF (Indemnité Spéciale mensuelle de Fonction) pour les agents de police municipale.

7 - Permis de conduire Poids Lourds - Remboursement de frais individuels

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres le remboursement des frais engagés par l'agent pour le permis de conduire Poids Lourds d'un montant de 600 €.

8 - Tableau des effectifs - Modification

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres de modifier le tableau des effectifs comme suit :

*Modification de durée hebdomadaire - hausse du temps de travail - Pôle ADT :

- Regroupement 2 postes en un seul à 28/35ème suite au départ de 2 agents

* Modification de contrat - Pôle CAT :

- CDI → Poste permanent titulaire sur le cadre d'emploi des adjoints administratifs à compter du 01/10/2021

*Renouvellement de contrat - Pôle ADT :

Renouvellement d'un poste d'adjoint technique pour 1 an à compter du 01/10/2021

9 - Acquisition parcelle A1153 (partie) - Le Corneau - La Boissière sur Èvre

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres d'acquérir une partie de la parcelle A 1153 (1 463m²) aux conditions financières suivantes : 0,15€/m² avec frais de géomètre et de notaire à la charge de la commune.

10 - Acquisition parcelles A1550, A1273, A1274, A1275 et A1276 - Rue du Temple - La Boissière sur Èvre

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres d'acquérir les parcelles 33 A 1550, 33 A 1273, 33 A 1274, 33 A 1275 et 33 A 1276 d'une superficie totale de 4 527 m² pour 5€ avec frais d'acte notarié à la charge de la commune.

11 - Cession parcelles B1180 et B1181 - Toilettes publiques - Le Puiset Doré - Modification

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres de céder gratuitement à l'AEP « La Jeanne d'Arc » les toilettes situées rue de la Baratonnaire, ainsi qu'une parcelle de terrain le tout cadastré B1180 et B1181 d'une contenance totale estimée de 75m² avec frais d'acte à la charge de l'acquéreur.

12 - Cession parcelle WD 111 - La Choisière - St Rémy en Mauves

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres de céder la parcelle WD111 (1 304 m²) pour la somme de 391,20 € soit 0,30 €/m² avec frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

13 - Dénomination de voie secteur Beausoleil - St-Pierre-Montlimart

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres de nommer la voie située secteur Beausoleil : « Impasse des Etoiles ».

14 - Subvention Département - Espaces Naturels Sensibles (ENS) - Programme d'actions 2021

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité des membres le plan de financement présenté :

DÉPENSES		RESSOURCES	
Postes	Montant HT	Nature des concours financiers	Montant HT
Mise en œuvre de l'action GE4 du plan de gestion des boucles de l'Èvre : élagage	4 520,00 €	Département - <u>ENS</u>	2 712,00 €
Accompagnement <u>CPIE</u> <u>ENS</u> des Landes	10 000 €		6 000 €
Accompagnement <u>CPIE</u> <u>ENS</u> des boucles de l'Èvre	4 000 €		2 400 €
		Autofinancement communal	7 408,00 €
TOTAL	18 520,00 €	TOTAL	18 520,00 €

15 - Subvention Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV) - Travaux récupération eaux alternatives dans complexes sportifs

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité des membres le plan de financement présenté :

DÉPENSES		RESSOURCES	
Postes	Montant HT	Nature des concours financiers	Montant HT
Travaux	560 226€	Région - <u>CRBV</u>	210 000 €
		Autofinancement communal	350 226 €
TOTAL	560 226 €	TOTAL	560 226 €

16 - Subvention Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV) - Ecopâturage sur espaces à enjeux eau

Le Conseil Municipal valide à la majorité des membres le plan de financement présenté :

DÉPENSES		RESSOURCES	
Postes	Montant HT	Nature des concours financiers	Montant HT
Parcs à <u>écopâturage</u>	89 890 €	Région - <u>CRBV</u>	40 000 €
		Autofinancement communal	49 890 €
TOTAL	89 890 €	TOTAL	89 890 €

17 - Candidature Appel à Projet du Département de Maine-et-Loire - Espaces Naturels Sensibles - Programme "Rendez-Vous Nature 2022"

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membre de candidater à l'appel à projet, « Espaces naturels sensibles supports pédagogiques » via le programme des RDV nature en Anjou 2022 et valide le plan de financement présenté :

DÉPENSES		RESSOURCES	
Postes	Montant HT	Nature des concours financiers	Montant HT
Animations	4 804,00 €	Département <u>AAP ENS</u>	3 843,00 €
		Autofinancement communal	961,00 €
TOTAL	4 804,00 €	TOTAL	4 804,00 €

18 - Subvention Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV) - Achats de matériels alternatifs

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité des membres le plan de financement présenté :

DÉPENSES		RESSOURCES	
Postes	Montant HT	Nature des concours financiers	Montant HT
Matériels alternatifs (débroussailleuses)	21 704,83€	Région - <u>CRBV</u>	27 385,91€
<u>Dés</u> herbeuse à gaz	5 220,00 €		
<u>Herse</u> Etrille	12 197,90€		
		Autofinancement communal	11 736,82€
TOTAL	39 122,73€	TOTAL	39 122,73€

19 - SIEML - Effacement réseau centre bourg - Le Fief-Sauvin

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres de participer au financement des travaux à hauteur de 156 770,41€ TTC pour l'effacement de réseaux du centre bourg.

20 - SIEML - Effacement réseau Allée du Rocher - Montrevault

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres de participer au financement des travaux à hauteur de 18 020,54 € TTC pour l'effacement de la ligne électrique et telecom surplombant

l'Evre jusqu'au Moulin de Raz Gué et la création d'extension du réseau électrique, telecom et éclairage public à partir de l'Allée du Rocher jusqu'au Moulin de Raz Gué.

21 - SIEMML - Effacement de réseaux rue du Jousselin - La Salle et Chapelle Aubry

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres de participer au financement des travaux à hauteur d'une participation de 58 571,14 € TTC pour l'effacement de réseaux de la rue Jousselin.

22 - Enedis - Convention de servitude Le Bordage Gallier - Le Fuilet

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres de conclure une convention de servitude avec Enedis sur la parcelle W0077 lieu-dit Le Bordage Gallier au Fuilet à titre gratuit.

23 - Création de deux équipements - Accueil périscolaire, espace mixte mairie annexe, bibliothèque à St Rémy en Mauges - Attribution lot n° 14

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres d'attribuer les marchés de travaux de la manière suivante :

lots	nombre d'offres reçues	estimation lot - € HT	variantes du DCE	estimation variantes	attributaire proposé	montant solution de base proposé € HT	variantes proposées à l'attribution	montants variantes proposées
Lot n° 14 : Forage géothermie	2	15 000,00 €	pieu géothermique supplémentaire	5 000,00 €	JLB	16 949,00 €	pieu géothermique supplémentaire	4 580,00 €
Total		15 000,00 €		5 000,00 €		16 949,00 €		4 580,00 €
Total général						21 529,00 €		

24 - Convention de partenariat entre le service public culture / associations de bénévoles / établissements scolaires

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres de valider le projet de convention modifié sur les points suivants :

- * l'intitulé du service et la notion de réseau intégrant la ludothèque
- * le nombre de documents prêtés
- * les modalités de réservations et de prolongation des documents
- * l'usage des documents et les modalités de remplacement en cas de perte ou de détérioration
- * la durée de la convention

25 - Convention Pluriannuel d'Objectifs Ecole de Musique - Avenant n° 1

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres de valider l'avenant n° 1 à la Convention Pluriannuelle d'Objectifs avec les modifications suivantes :

- * Fin de la mise à disposition d'un agent pour 0,09 ETP à compter du 1^{er} septembre 2021
- * Mise en place d'une nouvelle enveloppe prévisionnelle de subvention liée aux frais d'administration et comptable de l'association

26 - Exonération de la part communale de taxe foncière

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres d'instituer un dégrèvement total de la part de la taxe foncière sur le foncier bâti au titre de 2021, en faveur des établissements remplissant les conditions pour bénéficier de ce dégrèvement prévu à l'article 21 de la loi de finances rectificative 2021 du 19 juillet 2021.

27 - Subvention France Relance chargée de mission commerces

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité des membres le plan de financement présenté :

Montant de l'opération total TTC			
34 500 € (2 ans)			
	% financement	Montant en €	
	<u>ANNEE 1</u>		
BANQUE DES TERRITOIRES	80%	13 800,00 €	
AUTO-FINANCEMENT (20% du coût total minimum)		3 450,00 €	
TOTAL <u>ANNEE 1</u>	100%	17 250,00 €	
	<u>ANNEE 2</u>		
BANQUE DES TERRITOIRES	80%	13 800,00 €	
AUTO-FINANCEMENT (20% du coût total minimum)	20%	3 450,00 €	
TOTAL <u>ANNEE 2</u>	100%	17 250,00 €	

28 - Participations frais de scolarité

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres de participer aux frais de scolarité comme suit :

- 1 enfant de la commune de Beaupréau-en-Mauges pour un montant total de 1 213 €

29 - Actions seniors – Tarif

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres de valider le montant de participation pour le repas facultatif de la journée découverte du 05/10/2021 et pour le repas du challenge seniors le 08/10/2021 à hauteur de 7 € par participant.

Séance levée à 22h15

Prochain Conseil Municipal : **mardi 26 octobre 2021** à 20 heures